

Berne, le 9 juillet 1982

CONFIDENTIELNOTE DE DOSSIERConversation avec M. Sam Nujoma,
Président de la SWAPO

M. Sam Nujoma, Président de la SWAPO, qui désirait une entrevue, si possible avec M. Aubert, a été reçu le mercredi 7 juillet 1982 à 10h00 au siège de la mission suisse à Genève par l'ambassadeur Pictet accompagné du soussigné.

M. Nujoma désirait, d'une part, nous informer de l'évolution de l'affaire de Namibie et, d'autre part, présenter une demande aux autorités suisses.

Quant à l'évolution de la négociation, M. Nujoma estime qu'un changement s'est manifesté depuis les premiers jours de juin, les autorités sud-africaines ayant alors adopté une attitude plus positive.

Il relève comme point demeurant controversé les règles d'organisation du vote. Un système du type "one man, two votes" serait à son avis trop compliqué pour une population qui n'a aucune expérience des opérations de vote.

Comme M. Nujoma ne mentionne pas la présence cubaine en Angola comme autre point controversé, nous soulevons nous-mêmes la question. Il apparaît alors que son omission était intentionnelle. Il explique que cette

.../...

question des Cubains n'a rien à voir avec le problème de Namibie, qu'il s'agit d'un lien artificiel, établi par les Sud-Africains pour retarder la solution, que d'ailleurs les Nations Unies avaient pris leur décision en faveur de l'indépendance de la Namibie bien avant que les Cubains soient apparus en Angola. Il appartiendrait à l'Afrique du Sud de négocier directement avec l'Angola ce problème qui le concerne tous deux.

Il ajoute que cette position de la SWAPO est définitive et qu'il n'y a à attendre de sa part aucune concession sur ce point. Il nous semble qu'il s'agit là en réalité d'une position de négociation d'une fermeté artificielle, dont M. Nujoma désire probablement qu'elle soit connue de l'autre partie. Sans doute espère-t-il qu'elle sera répercutée par nos soins.

Quant à son message à l'intention des autorités suisses, il leur demande, compte tenu des relations entre les deux pays, d'user de pression sur le gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il ne retarde pas davantage l'issue de la négociation. Nous exposons à M. Nujoma que la politique de neutralité de la Suisse nous interdit de prendre parti dans un conflit, mais que l'affaire de Namibie ne nous laisse pas pour autant indifférents, que nous la suivons avec attention et sympathie, que nous pourrions d'ailleurs faire part de ce sentiment à l'Afrique du Sud, non dans le sens d'une pression, mais dans celui d'un rappel de notre disponibilité et d'une offre à apporter dans le processus de négociation ou ensuite de la mise en oeuvre d'un accord, toute assistance qui pourrait être souhaitée par les deux parties.

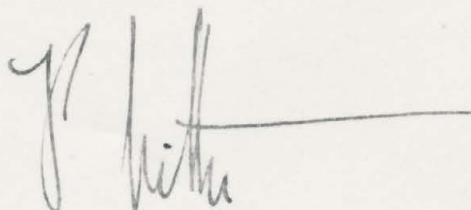
../..

Comme nous nous étonnons que M. Nujoma désire une pression de puissances tierces au moment précis où l'Afrique du Sud, selon ce qu'il nous a dit, vient de réviser son attitude, il corrige légèrement son propos précédent, disant qu'il n'a perçu que des "signes" d'un changement de la part de l'Afrique du Sud, sans pouvoir en déduire de certitude.

Au cours de la conversation M. Nujoma exprime sa satisfaction pour l'activité du groupe de contact des cinq puissances occidentales. Ce procédé a, dit-il, bien fonctionné.

Il déplore au passage que les représentants du CICR en Namibie rendent par trop leur activité dépendante de l'accord des autorités sud-africaines, que par exemple, qu'ils ne transmettent à la SWAPO les noms de détenus qu'avec la permission de ces autorités. Nous expliquons à notre interlocuteur que des précautions de ce genre sont souvent pour le CICR une condition du maintien de son activité sur un théâtre donné et qu'elles sont de ce fait dans l'intérêt même des personnes à protéger.

Rentré à Berne et après s'en être référé au Secrétaire d'Etat, le soussigné a informé, en l'absence de l'ambassadeur, le chargé d'affaires de l'Afrique du Sud, M. Schoombie, de l'essentiel de l'entretien avec M. Nujoma et du témoignage d'intérêt avec offre de bons offices mentionné plus haut.



(J.-P. RITTER)

Copie à:

- Monsieur le Conseiller fédéral P. AUBERT,
Chef du Département
- Monsieur le Secrétaire d'Etat R. PROBST
- Monsieur l'Ambassadeur E. BRUNNER
- Monsieur l'Ambassadeur A. HUGENTOBLER
- Secrétariat du Chef du Département

Représentations suisses à:

- Dar es Salam
- Kinshasa
- Luanda
- Maputo
- Nairobi
- Pretoria
- Salisbury
- Washington
- Mission permanente de la Suisse près les organisations
internationales, Genève
- Mission permanente d'observation de la Suisse auprès
des Nations Unies, New York.